


Fiche de poste : Conseiller pédagogique rattaché à l'A-DASEN, en charge de la formation initiale, continuée et continue des enseignants

POSTE	Le conseiller pédagogique rattaché à l'A-DASEN premier degré exerce une mission départementale. Le poste est basé à la DSDEN de la Marne, à Châlons en Champagne.
Cadre de fonctionnement des missions	<p>Le conseiller pédagogique rattaché à l'A-DASEN en charge de la circonscription Châlons Adjoint, est un enseignant-formateur du premier degré. Il travaille sous la responsabilité de l'inspectrice adjointe premier degré de la Marne.</p> <p>Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'articulent autour de trois grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation initiale, continuée et continue des enseignants et des formateurs, - la coordination de la formation, la formation et le suivi des étudiants et futurs enseignants, - la mise en œuvre de la politique éducative élargie à tous les champs d'apprentissage. <p>Il est aussi amené à conduire des tâches administratives liées au programme de travail du département, au fonctionnement de la circonscription ou encore aux missions portées par l'A-DASEN.</p> <p>Il intègre une équipe restreinte composée de l'ADASEN, du conseiller pédagogique et de la chargée de mission de la Formation Continue. Il appartient à une équipe plus large, sous la responsabilité fonctionnelle de l'A-DASEN, constituée par les conseillers pédagogiques départementaux (LV, numérique, maternelle...).</p>
MISSIONS/ACTIVITES	<p><i>Les missions décrites ci-dessous sont strictement communes avec celles actuellement réalisées par le CP chargé de la formation continue. Lors de la prise de fonction du nouveau CP, il sera question de répartir ces activités voire de définir des spécificités en fonction du profil du candidat retenu. Toutefois une bonne connaissance des dossiers par chacun est exigée pour assurer la continuité du service concerné.</i></p> <p>↳ Organiser les conditions d'une entrée dans le métier réussie <u>Parmi les principales activités, on distingue :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information et la formation initiale relevant de l'Education nationale, des enseignants-stagiaires, et ponctuellement des étudiants M1 ; • L'organisation, la coordination et le suivi du tutorat PES, des M2 alternants et SOPA ; • La coordination des différents stages d'étudiants en préprofessionnalisation dans les écoles (AED, L2, L3, M1 et M2 à partir du 01/09/2021) ; • La coordination et le lien avec l'INSPE pour l'organisation des mises en stage, des affectations le suivi des parcours et de l'évaluation des étudiants et stagiaires ; • La coordination des missions de formateur des maîtres-formateurs : tutorat PES, stages, intervention INSPE ; • La co-organisation avec les services du personnel de la DSDEN, l'INSPE et le rectorat des affectations et du suivi des PES et M2 alternants ; • La formation académique des enseignants néo-titulaires des deux degrés et issus de tous les départements de l'académie ; • Le recrutement, l'accueil, la formation et le suivi des enseignants contractuels. <p>↳ Accompagner les enseignants dans la réalisation de leur projet d'évolution professionnelle :</p>



	<p><u>Parmi les principales activités, on distingue :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La coordination et le suivi des épreuves du CAFIPEMF dans le département ; • La formation académique CAFIPEMF en collaboration avec l'équipe académique ; • La formation et l'accompagnement des PEMF ; • La formation et l'accompagnement des MAT ; • La formation des tuteurs de PES, des tuteurs d'AED, des tuteurs de directeurs ; • La formation des directeurs d'école ; • La participation au groupe académique qui détermine les priorités de formation des formateurs ; • La formation des formateurs de circonscription.
	<p> Contribuer au pilotage et à l'animation pédagogique du département :</p> <p><u>Parmi les principales activités, on distingue :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La co-construction et la mise en œuvre du programme départemental du PAF en faveur de la formation continue des personnels enseignants du premier degré, en lien avec la chargée de mission FC ; • La conception, la réalisation et l'accompagnement d'outils d'aide au pilotage départemental, notamment en matière de formation ; • L'appui à l'A-DASEN dans son rôle de pilotage, d'information, de communication et de négociation avec les partenaires extérieurs ; • La promotion, la coordination et la participation à des actions, concours ponctuels portés par l'éducation nationale ; • Le suivi de groupes de travail et de groupes départementaux ; • La promotion d'espaces et de modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.
<p>COMPETENCES ET QUALITE REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La connaissance précise du système éducatif et des problématiques métier de ses acteurs (dont les métiers de la formation) • Des compétences relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse et d'initiative ; • Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • L'aptitude à travailler en équipe (au sens large du terme) et à s'adapter aux interlocuteurs et aux contextes diversifiés pour permettre l'organisation, la coordination et la mise en œuvre d'actions départementales conjointes ; • Des compétences organisationnelles permettant la coordination ; • Des compétences dans le domaine du numérique, notamment dans le traitement de texte, tableur, visioconférence ; • La disponibilité ; • Une grande polyvalence
<p>SPECIFICITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à remplir ses missions sur les cinq jours de la semaine, parfois invité à participer à des réunions en fin de journée. • La représentation : il peut être amené à représenter ou à suppléer l'A-DASEN
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<p>Nomination à titre définitif, à 100%</p>